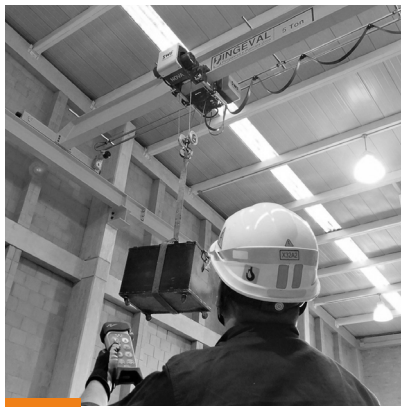


L'attestation de compétences a été créée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). La CNAMTS a élaboré des recommandations qui définissent le référentiel de connaissances et les conditions de passage des tests. L'attestation de compétences valide donc les connaissances et le savoir-faire du candidat.



## #1 QU'EST-CE QU'UNE ATTESTATION DE COMPÉTENCES ?

L'attestation de compétences est établie et délivrée par un organisme de formation qui assure au salarié une formation à la conduite et un contrôle de ses connaissances. Suite à cette formation obligatoire, l'employeur pourra donc délivrer une autorisation de conduite.

## #2 QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FORMATION R423 ?

Lors de la formation, le candidat apprend le fonctionnement des ponts et les mesures de sécurité à prendre lors de leur utilisation. De nombreux accidents ainsi peuvent être évités grâce à l'apprentissage et au respect des règles de sécurité.

### POUR LE SALARIÉ

Conduire, utiliser et entretenir les ponts dans le respect des consignes de sécurité.

### POUR L'EMPLOYEUR

Etre en accord avec la réglementation en vigueur et pouvoir délivrer au salarié une autorisation de conduite. La formation est conforme à la recommandation de la CNAMTS et facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.

## #3 QUELS SONT LES ENGINS CONCERNÉS PAR LA R423 ?

La recommandation R423 concerne les ponts filaires ou télécommandés.

## #4 QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU R423 ?

- > Le certificat est valable 5 ans
- > Le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période.



## #4 QUEL EST LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LA R423 ?

Toute personne débutante ou expérimentée souhaitant acquérir et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux Ponts filaires ou télécommandés.

## #5 COMMENT SE PASSE LA FORMATION Si2P ?

La formation peut être délivrée en centre de formation ou dans vos locaux.  
Le programme de formation est composé de deux parties distinctes : Théorique et pratique.  
Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par le testeur agréé.

Les pré requis pour la formation sont :

- > Etre âgé de 18 ans
- > Comprendre et parler le français
- > Avoir l'aptitude médicale

## #6 LES SOLUTIONS Si2P

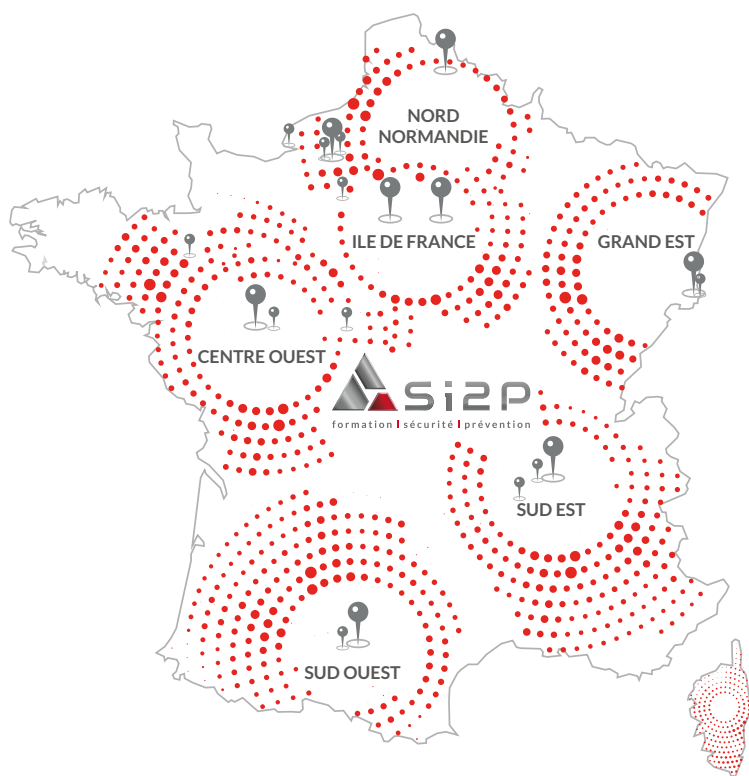
- > Le programme Pontier Élingueur initiale 1 jour
- > Le programme Pontier Élingueur initiale 2 jours
- > Le programme Pontier Élingueur recyclage 1 jour

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter.



Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

## LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

### NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

### NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34